

Fiche 2.2.3 : Formation des tuteurs-trices



Définition

Cette formation doit permettre aux tuteurs-trices de comprendre les enjeux du tutorat et leur rôle, d'adopter la bonne posture et de favoriser l'intégration du stagiaire au sein de l'Eurométropole.

Elle permet aux tuteurs-trices de disposer d'outils pédagogiques, méthodologiques et d'encadrement adaptés.



Bénéficiaires

Tuteurs-trices de stagiaire :

- Inscrits-es dans des formations qualifiantes ou diplômantes. (Module 1),
- Effectuant une découverte métier (Module 2),
- Effectuant une reconversion professionnelle, un parcours d'insertion professionnelle ou une mobilité (Module 2),
- Réalisant un Travail d'Intérêt Général (TIG) (Module 2)



Durée

Formation d'une durée totale de 12 heures (4 demi-journées de 3 heures), réparties sur 2 à 3 mois.

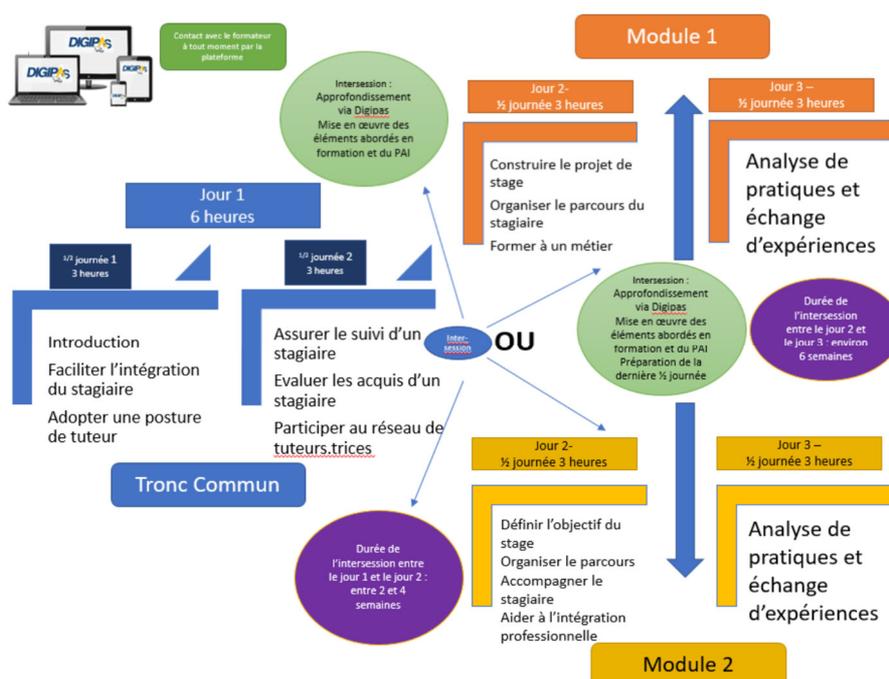


Procédure

Le département Maintien et développement des compétences transmet le calendrier de formation. L'inscription est faite par les responsables ressources humaines ou les correspondants formation à la demande de l'agent-e.



Mise en œuvre





Articulation avec autres dispositifs

Cette formation peut être complétée par le module « Retour d'expérience » des maîtres-maîtresses d'apprentissage expérimentés - es de 2 demies-journées.

Voir fiche 2 2 4 Formation des Maitres-maîtresses d'apprentissage.



Prise en charge financière

Prise en charge à 100 % par l'Eurométropole



Rémunération et statut de l'agent

Pendant la durée de la formation l'agent-e est en position d'activité et conserve le bénéfice de sa rémunération.



Points de vigilance

Formation avec intersession à suivre en intégralité.



Au terme de la prestation

La formation, en présentiel ou en distanciel sous forme de classe virtuelle, est complétée par l'accès à la plateforme DIGIPAS. DIGIPAS est ouvert aux stagiaires au démarrage de la formation, et reste actif pendant un an à l'issue de la formation. Le contenu présent sur la plateforme permet d'effectuer des révisions, ou de compléter les éléments étudiés dans le cadre de la formation.

 Informations à destination des cellules RH	 Informations à destination des encadrants
<ul style="list-style-type: none"> - Être vigilant sur le calendrier de la formation : <ul style="list-style-type: none"> • 2 à 3 sessions / an dont une en septembre • Information aux agents-es et encadrants-es - Cette formation est fortement recommandée dans le cadre de l'encadrement d'un stagiaire aussi l'agent-e doit suivre le parcours dans son intégralité. - Proposer cette formation à tout agent-e nouvellement tuteur-trice 	<ul style="list-style-type: none"> - Cette formation est fortement recommandée dans le cadre de l'encadrement d'un stagiaire aussi l'agent-e doit suivre le parcours dans son intégralité. - Proposer cette formation à tout agent-e nouvellement tuteur-trice